

La Lettre des Fonds européens

Qualité de l'eau : gérer le problème à la source

Inondations, sécheresses et pollutions viennent régulièrement nous rappeler que la préservation et la gestion de l'eau constituent un défi collectif majeur pour les années à venir. Par une directive du 23 octobre 2000, l'Union européenne a établi le cadre d'une politique communautaire dans ce domaine et fixé des objectifs précis aux Etats membres. C'est dans ce contexte que le programme Re-Sources a vu le jour en Poitou-Charentes.

Cette opération pilote, initiée en 2000, vise à reconquérir et préserver durablement la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Cette démarche se traduit par la mise en œuvre d'actions de protection des aires d'alimentation de plusieurs zones de captage sensibles.

L'exemple du bassin du Cébron

« Le barrage du Cébron a été créé au début des années 80, afin de disposer d'un site de production d'eau potable conséquent et, accessoirement, d'une réserve pour l'irrigation des cultures » explique Claire Vrignaud, animatrice du programme Re-Sources pour le bassin

du Cébron. « Sur les 11,5 millions de mètres cubes de la retenue, 7 sont aujourd'hui utilisés pour alimenter en eau potable quelque 100 000 personnes : il s'agit donc d'un point stratégique dans la desserte en eau du Nord des Deux-Sèvres ».

Si la préoccupation originelle était de disposer d'eau en quantité suffisante, l'intérêt des collectivités et des populations pour la qualité de la ressource s'est progressivement affirmé. « L'évolution des méthodes d'analyse a notamment permis le développement d'un suivi phytosanitaire efficace et mis en lumière la nécessité de travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau en amont du traitement en usine, c'est-à-dire sur l'ensemble du bassin versant du Cébron, territoire de 16 000 hectares drainant les quatre petits cours d'eau qui alimentent la retenue ».

Une action avant tout pédagogique

« Notre action s'inscrit dans le cadre d'un contrat territorial de 5 ans, financé par le Conseil Général des Deux-Sèvres, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Union européenne via le Fonds européen pour le développement régional (FEDER), la Région Poitou-Charentes et l'Etat » poursuit C. Vrignaud.

Le programme Re-Sources se traduit essentiellement par une sensibilisation des différents acteurs dont l'activité peut impacter la qualité de l'eau.

« 80 % des surfaces du bassin versant du Cébron étant des terres agricoles, nous incitons



Bassin du Cébron

Photo Out-Dire - A. Nardoux

les exploitants à utiliser avec parcimonie fertilisants et produits phytosanitaires. Nous collaborons également avec les communes et les services chargés de l'assainissement et de l'entretien de la voirie et des espaces publics, afin de réduire l'usage de produits chimiques. Nous nous adressons enfin aux 3 500 habitants de la zone du bassin versant, en attirant leur attention sur l'impact de leur activité quotidienne sur la qualité des eaux en aval ».

Le programme Re-Sources vise à favoriser l'émergence d'une prise de conscience de la responsabilité de chacun dans la préservation, voire l'amélioration, de la qualité de la ressource en eau du territoire : un travail de longue haleine, que les animateurs des bassins concernés mènent avec une énergie et une conviction à la hauteur de l'enjeu.

Nom du projet : Animation 2008 du programme Re-Sources sur le bassin du Cébron

Contact : Florence Gaboriau, responsable du Service rivières et du programme Re-Sources, Conseil général des Deux-Sèvres au 05 49 06 78 73

Financement du FEDER : 14 000 € sur un coût global de 70 000 €

Durée du projet : 1 an

EN BREF...

APPEL À PROJETS
MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DANS
LES PETITES COMMUNES

Dans le cadre de sa politique d'Excellence Environnementale, la Région Poitou-Charentes, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), lance un appel à projets auprès des communes de moins de 10 000 habitants.

Son objectif : réduire de 30 % leur consommation d'énergie finale en encourageant la mise en œuvre de travaux sur leur patrimoine bâti. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER (Axe 2 – Mesure 1).

Pour plus d'informations :
Région Poitou-Charentes
Service Énergie : 05 49 55 82 56
www.poitou-charentes.fr

LE FSE AIDE AUSSI
LES PETITS PROJETS

Grâce à la mesure 4.2.3 du Fonds social européen (FSE), les porteurs de projets dont le coût global ne dépasse pas 23 000 € (25 000 € dans certains cas) peuvent bénéficier directement d'aides du FSE, sans devoir rechercher obligatoirement des contreparties nationales.

Sont concernées principalement les organisations de petite taille, associations ou coopératives, en priorité, celles qui demandent pour la première fois une aide publique et celles dont le projet vise l'insertion professionnelle des jeunes peu ou faiblement qualifiés, le maintien dans l'emploi des seniors, ou l'égalité professionnelle hommes/femmes.

L'attribution de l'aide européenne est décidée par un comité auquel participent l'État, la Région et des experts du monde associatif.

Plus d'information auprès de la Ligue de l'enseignement chargée de gérer le dispositif pour le compte de l'État :

- Charente :
F. Hubert au 05 45 38 29 91
- Charente-Maritime :
M. Cronenberger au 05 46 41 07 04
- Deux-Sèvres :
P. Poitiers au 05 49 24 76 28
- Vienne :
P.Y. Boutin au 05 49 38 37 40

Bassin de Marennes Oléron : l'Europe soutient la filière conchylicole

Le Fonds européen pour la pêche (FEP) a été créé en 2006 autour de 5 axes prioritaires. L'une de ses mesures, dont bénéficie le bassin de Marennes Oléron, vise à soutenir la production ostréicole, grâce à un programme d'aménagement du domaine public maritime mis en œuvre par la Section Régionale de Conchyliculture de Poitou-Charentes.

Entretien l'espace maritime

« L'envasement de certaines zones d'estran et la prolifération des crépidules, coquillages non comestibles qui entrent en compétition avec les huîtres pour la nourriture et l'espace, constituent deux fléaux auxquels sont confrontées les quelque 1 000 entreprises conchylicoles locales » explique Francis Bedis, l'un des commandants du navire dragueur La Trézence.

Ce bateau, propriété du Conseil Général de Charente-Maritime depuis 1999, a été alloué à la Section Régionale Conchylicole pour mener à bien son entreprise de nettoyage du littoral.

« Il s'agit d'une sorte de péniche à fond plat, dont l'étrave s'ouvre pour embarquer les engins de travaux publics nécessaires pour désenvaser, décaisser et niveler les sols des concessions ostréicoles. Le bateau est doté d'un puits à déblais permettant de transporter 130 tonnes de vase, sable ou cailloux. Nous disposons également d'une drague pour pêcher les crépidules et de cercles métalliques que l'on traîne sur les fonds en haute mer afin d'éliminer les sédiments. La Trézence ne peut intervenir qu'à marée basse et lorsque le coefficient de marée est supérieur à 70. Les fenêtres d'intervention étant limitées, deux équipages de trois personnes se relaient pour intervenir dès que les conditions sont réunies, de jour comme de nuit ».

L'aide européenne participe au financement des dépenses liées à l'exploitation du navire et des engins affectés à l'entretien du domaine public maritime. Elle permet de financer notamment le gasoil, l'entretien du bateau, l'achat de matériel informatique ou les prestataires extérieurs de travaux publics.

« Sans le soutien de l'Europe, la profession n'aurait pu réunir les sommes suffisantes : cette action est pourtant nécessaire à l'entretien des zones maritimes et contribue à l'amélioration des conditions d'élevage des huîtres, donc au soutien de la filière ostréicole ».



Le navire dragueur « La Trézence »

Pour soutenir la conchyliculture

Le planning des interventions est établi un an à l'avance, en fonction des besoins recensés par les différents comités de banc du bassin de Marennes Oléron, représentant l'ensemble des ostréiculteurs disposant de concessions sur la zone. La Trézence effectue environ 250 sorties annuelles, avec des résultats très satisfaisants.

« Suite aux actions de désenvasement menées sur les concessions et sur certaines parties hautes de l'estran laissées à l'abandon, les Affaires Maritimes, gestionnaires du domaine public maritime, établissent un nouveau plan cadastral. Ainsi, l'aménagement de grands couloirs permet notamment une meilleure circulation des courants et favorise l'apport de nutriments pour les huîtres. Nous avons également constaté que cette amélioration de la courantologie permettait aux zones traitées de ne plus s'ensaver et de se nettoyer naturellement » poursuit F. Bedis.

La réception, en mars 2008, d'une pelleuse embarquée sur un ponton en aluminium et permettant de travailler sur des sols très mous, est par ailleurs venue accroître encore les possibilités d'intervention. Environ un tiers des 3000 hectares concédés du bassin de Marennes Oléron a ainsi été remembré, l'objectif étant, à terme, de redessiner la totalité de la zone.

« Cela permet par exemple à certains ostréiculteurs d'accéder désormais à leurs parcs en tracteur : leurs conditions de travail s'en trouvent donc améliorées, tout comme les rendements et la qualité des huîtres produites ».

L'Europe dispose du plus grand territoire maritime au monde : cette ressource, précieuse économiquement et écologiquement, nécessite la plus grande attention. En finançant des projets locaux comme celui-ci, l'Union européenne vise une meilleure gestion globale des espaces et des activités littorales.

Nom du Projet : Programme d'entretien et de réorganisation du Domaine public maritime pour l'année 2008

Contact : Laure Champeau, directeur de la Section Régionale de Conchyliculture au 05 46 85 06 69

Financement du FEP : 231 000 € sur un coût global de 660 000 €

Durée du projet : Programme annuel



EN BREF...



LE FEADER POUR

LA FORMATION DES ACTIFS AGRICOLES ET DU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Alors que les actions de validation de l'expérience professionnelle (VAE) et les périodes de professionnalisation relèvent du Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) intervient dans le cofinancement d'actions de formation destinées aux actifs des secteurs agricoles, sylvicoles et agro-alimentaires.

Le principal enjeu de cette intervention est d'accroître le niveau de leur formation, pour les accompagner dans l'exercice de leur métier et assurer la mise à jour de leurs connaissances au regard des évolutions économiques, scientifiques et techniques, afin de préserver une agriculture compétitive, adaptée à la demande et respectueuse de l'environnement.

Le FEADER finance des stages de courte durée, structurés en une offre de formation visant à :

- promouvoir des unités de production agricole et forestière viables et transmissibles ;
- adapter la production agricole et agro-alimentaire à l'évolution de la demande, en particulier dans le domaine des valorisations alimentaires s'inscrivant dans des filières de qualité reconnue par un signe officiel ;
- développer la capacité d'innovation et d'adaptation dans la chaîne agro-alimentaire ;
- améliorer la compétitivité de la filière bois ;
- préserver l'état des ressources naturelles par une agriculture et une sylviculture durables ;
- promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable du territoire.

Ces thématiques font l'objet de priorités régionales précisées, chaque année, dans un appel à projets.

Pour en savoir plus :
brigitte.dumas@educagri.fr

Reconversion et remobilisation professionnelles des agriculteurs

Les 10 % des cessations d'activité agricole sont le fait d'exploitants qui décident ou sont contraints de quitter leur métier avant l'âge de la retraite. Face à ces situations de fragilité économique et personnelle, le fonds d'assurance formation Vivea propose des actions d'accompagnement adaptées.

Des formations individualisées

Ces actions, intervenant au niveau de la formation tout au long de la vie, de l'esprit d'entreprise et de la restructuration sectorielle répondent parfaitement aux objectifs du traité de Lisbonne en matière de compétitivité régionale et d'emploi et bénéficient donc d'un soutien européen pour la prévention des mutations économiques au titre du Programme opérationnel Fonds social européen (FSE).

« Cette aide est essentielle, car elle permet notamment de financer les surcoûts liés à l'individualisation des formations. L'année 2008 a ainsi été consacrée à un important travail d'ingénierie et de réflexion pédagogique. Les formations s'adressant à des publics en difficulté économique, nous avons souhaité qu'aucun frais d'inscription ne reste à la charge des stagiaires, ce qui crée des coûts supplémentaires que l'Europe contribue à financer » explique Daniel Bled, délégué Vivea pour la région Ouest.

« Les raisons des cessations d'activité précoces sont multiples. Pour certains agriculteurs, cette décision est le fruit d'un choix de vie ; pour d'autres, elle est subie et résulte de l'impossibilité de résoudre des difficultés économiques, familiales ou liées à l'organisation ou au fonctionnement de l'exploitation. Dans ce contexte, notre intervention répond à une double problématique : d'une part apporter aux exploitants pour lesquels l'arrêt d'activité est inévitable les moyens et outils nécessaires à la réussite de leur reconversion, d'autre part envisager avec les autres la possibilité de poursuivre leur activité agricole, en la réorganisant ».

Une logique d'anticipation

Ces formations sont d'autant plus efficaces qu'elles s'inscrivent dans une logique d'anticipation des changements. Or ceci constitue le principal écueil auquel sont confrontés les partenaires du dispositif. « L'idée de renouveler et d'actualiser ses compétences ne va pas de soi dans le milieu agricole. Les

agriculteurs considèrent souvent que leur formation initiale, leur expérience du terrain, les conseils dispensés par les techniciens agricoles et les échanges qu'ils entretiennent avec leurs voisins sont suffisants, ce qui n'est assurément pas le cas. La situation est d'autant plus délicate lorsqu'ils rencontrent de graves difficultés : reconnaître que l'on est en position d'échec et accepter d'être aidé est difficile ».

Le partenariat noué entre Vivea et des structures comme la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les centres de gestion, les Associations Départementales pour l'Aménagement des Structures des Exploitants Agricoles (ADASEA) et les Chambres d'Agriculture notamment s'avère particulièrement important dans ce cadre. « Nous avons établi des règles de collaboration et de confidentialité nous permettant d'agir plus efficacement ensemble et de travailler davantage en préventif » explique D. Bled.

Une fois les bénéficiaires potentiels repérés, encore faut-il les convaincre de l'intérêt de s'engager dans un processus de formation.

« Les travailleurs sociaux de la MSA jouent un rôle central pour sensibiliser les agriculteurs. Le fait que les formations soient personnalisées et ouvertes exclusivement à des exploitants en difficulté est un argument décisif : les participants savent qu'ils ne seront pas jugés, mais écoutés, compris et épaulés ».

En 2006 et 2007, une vingtaine de stagiaires a ainsi suivi les formations proposées par Vivea.

Dans le domaine agricole, l'idée selon laquelle les parcours professionnels ne sont plus linéaires fait peu à peu son chemin. Grâce à des actions comme celles initiées par Vivea, la formation tout au long de la vie s'affirme comme un atout et une nécessité, dans un contexte où le métier d'agriculteur nécessite parfois de repartir sur de nouvelles bases ou peut n'être qu'une étape dans une vie professionnelle.



Photo ABE

Nom du Projet : Accompagner les personnes en situation fragile
Contact : Florence Bras, conseillère Vivea au 02 41 21 11 34
Financement du FSE : 29 920 € sur un coût global de 74 800 €
Durée du projet : 36 mois (2008-2010)

CONTACTS

• **Préfecture de région**
SGAR - Bureau de gestion
des programmes européens
Tél. : 05 49 55 69 27

cellule-europe@poitou-charentes.pref.gouv.fr
www.poitou-charentes.pref.gouv.fr

• **Direction régionale
du travail, de l'emploi et de
la formation professionnelle**
Mission Europe

Tél. : 05 49 50 34 94

fse.dr-poitou@dr-poitou.travail.gouv.fr
www.poitoucharentes.travail.gouv.fr

• **Direction régionale
des affaires maritimes**

Tél. : 05 46 28 07 07

dram-poitou-charentes@developpement-
durable.gouv.fr

• **Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Tél. : 05 49 03 11 51

sreafe.draaf-poitou-charentes@agriculture.
gouv.fr

• **Région Poitou-Charentes
Service Fonds européens**

Tél. : 05 49 18 59 00

fonds.europeens@cr-poitou-charentes.fr
www.poitou-charentes.fr

• **Agence Régionale
de la Formation
tout au long de la vie**

Tél. : 0820 222 572

www.arftlv.org

**Site des programmes européens
en Poitou-Charentes :**

www.europe-en-poitou-charentes.eu

Agritourisme : la convivialité au coeur du développement

Le renforcement de l'attractivité des zones rurales constitue l'un des axes d'intervention forts du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Cet objectif passe notamment par le financement de projets de diversification des activités des ménages agricoles. Le soutien à la création, près de Montmorillon, d'un gîte rural accessible aux personnes handicapées, en est un parfait exemple.

Saisir les opportunités

Pour Annie Ydier, agricultrice, et son mari Maurice, exploitant à la retraite, l'accueil et l'hospitalité sont le fruit d'une tradition familiale. Installés depuis plus de trente ans sur la ferme de Boubrault, à quelques kilomètres de Montmorillon, ils ont entrepris de réhabiliter certains bâtiments de l'exploitation pour y ouvrir des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes, dont le taux de remplissage à l'année est aujourd'hui l'un des plus satisfaisants du Val de Gartempe.

L'histoire avait pourtant mal commencé...

« En 1999, l'un des bâtiments de la ferme, qui abritait les installations utilisées pour l'allaitement des agneaux, a été dévasté par un incendie » se souvient Annie Ydier. « La vie étant faite d'étapes qu'il faut savoir négocier, nous avons décidé de considérer ce mauvais coup du sort comme une opportunité : nous avons donc reconstruit et transformé ce bâtiment en logement pour notre fils, avec le projet d'en faire, à terme, un gîte rural. Lorsque notre fils s'est installé en 2001 sur une autre exploitation, nous avons pris contact avec les Gîtes de France et ouvert notre premier hébergement. Nous avons ensuite créé deux chambres d'hôtes, au premier étage de notre habitation ».

Quelques années plus tard, l'acquisition d'une maisonnette de garde-barrière située sur un terrain attenant à l'exploitation, le long de l'ancienne ligne de chemin de fer Civray - Le Blanc, allait donner une nouvelle ampleur à leur projet.

... pour aller de l'avant

« La création de ce deuxième gîte est arrivée à un moment charnière de notre vie, puisque que je venais de prendre ma retraite » explique M. Ydier. « Restaurer cette maisonnette pour la transformer en gîte nous offrait la perspective de disposer d'un

complément de revenus non négligeable, tout en contribuant, modestement, à préserver et valoriser un élément du patrimoine local et à accompagner le développement touristique du Montmorillonais ».

Particulièrement sensibles à la thématique du handicap, Monsieur et Madame Ydier ont souhaité rendre ce gîte accessible aux personnes déficientes auditives et aux handicapés mentaux. « L'aide de l'association *Tourisme et Handicap* nous a été très précieuse pour envisager les travaux d'adaptation et de sécurisation nécessaires à l'accueil de ce public spécifique : nous avons par exemple clos l'ensemble du terrain et sécurisé l'accès à la mare, fait relier la sonnerie du téléphone à un voyant lumineux et installer l'ADSL, pour permettre aux personnes malentendantes de communiquer facilement avec l'extérieur, notamment en cas d'urgence ».

Les travaux financés avec l'aide du FEADER ont concerné principalement l'amélioration de l'intérieur de la maison, nécessaire au classement 2 épis. Si l'inauguration officielle de la « Maisonnette de Boubrault » est prévue pour cet été, le gîte est déjà ouvert à la location depuis quelques mois.

« Nous accueillons régulièrement, en dehors de la saison touristique, des jeunes qui font leurs études supérieures à Montmorillon et cherchent à se loger ou des ouvriers effectuant des chantiers dans la région. Pour nous, le bilan est très positif : en plus d'être une source de revenus intéressante, les gîtes et les chambres d'hôtes nous offrent une ouverture sur le monde extérieur et nous permettent de perpétuer un esprit de convivialité qui nous est cher » conclut A. Ydier. En choisissant de soutenir des initiatives comme celle-ci, l'Union européenne contribue à l'amélioration de la qualité de vie et à la diversification de l'activité en milieu rural : un enjeu économique et humain essentiel au développement et à la vitalité de ces territoires.



Photo SGAR

Nom du projet : Création d'un gîte rural 2 épis avec label « Tourisme et handicap »

Contact : Gauthier Du Chambon, DDAF 86-SEA au 05 49 03 13 44

Financement du FEADER : 8 784,82 € sur un coût globale de 32 141,36 €

Durée du projet : Réalisation de février 2007 à février 2009

La Lettre des Fonds européens est réalisée par les services de l'État (SGAR, DRTEFF, DRAAF, DRAM) et de la Région Poitou-Charentes, avec le soutien du FEDER et du FSE et le concours de l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV).



Directeur de la publication

Bernard Tomasini

Coordination

ARFTLV

Rédaction Laurence Cacaud,

Oui-Dire Studio

Maquette Bruno Barré, ARFTLV

Impression IRO - ISSN en cours

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 2009

